

## ▷ AIRES RURALES : LES VILLAGES ET HAMEAUX ◁

Afin de rendre lisible la structure urbanistique des villages, c'est-à-dire de rendre les fonctions et les ambiances différenciées au sein des espaces bâtis, il est important de conserver ou de créer une différenciation de la zone d'habitat du plan de secteur. Au-delà du caractère rural ou non de la zone, il faut maîtriser les densités de logements et les formes du bâti.

Cette différenciation d'espace peut se synthétiser en trois types de zone :

### Ar1. L'aire rurale de centre villageois

Les centres villageois sont caractérisés par un bâti assez dense. Ces aires comprennent les noyaux traditionnels des villages, des espaces publics (place, jeux de balle,...) et des fonctions autres que la destination résidentielle principale : petits commerces, écoles, exploitation agricole,...

La densité plus élevée crée le sentiment d'espace fermé : bâti originel groupé, bâti mitoyen, éléments de bâti remarquable (école, église, ferme, château,...). Les mesures d'aménagement liées à ces aires sont les suivantes :

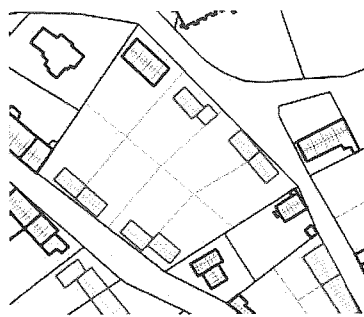
- respect du bâti rural traditionnel du village (volumétrie, matériaux, tonalités,...)
- assurance de la continuité du bâti mitoyen ou semi mitoyen existant

#### Exemple :



Existant :

Prairie en cœur d'îlot  
Portion de rue en mitoyen



Mesures d'aménagement

Densité adaptée  
Mitoyen ou semi-mitoyen  
Alignement et typologie



Evolution tendancielle à éviter

Absence de mitoyenneté  
Rupture d'alignement  
et de typologie

- densité de logement supérieure à 12 logements/ha
- superficie des parcelles résidentielles inférieure à 8 ares et largeurs à front de voirie inférieures à 20 mètres
- on s'inspirera du RGBSR, en préférant le rapport façade/pignon de 1,5 et les volumes secondaires jouxtant le volume principal.

- en lotissement, les plantations de limite de jardin ou bordure de bâtiment utilisent des espèces attrayantes pour la vie sauvage : hêtre, poirier, charme, érable, houx, sureau, noisetier, troène, cornouiller sanguin, framboisier, prunelliers, aubépines,...
- soutien de la présence d'activités diversifiées
- aménagement des espaces publics centraux et différenciation des voiries du centre par un traitement particulier (rétrécissement de la largeur de voirie, modification du revêtement, éclairage public adapté, effet de porte,...)

## Ar2. L'aire rurale résidentielle

Ces aires sont les premières extensions du village. La destination principale de l'aire est le logement. Il s'articule avec les activités rurales (ferme, manège). Des espaces publics y sont présents sous forme de placette, d'aire de jeux ou de parc par exemple.

Les aires rurales résidentielles peuvent comporter de petits immeubles à appartements pour autant qu'ils soient issus d'une transformation d'un bâtiment existant ou qu'ils résultent de la construction d'une annexe d'un bâtiment existant.

Les mesures d'aménagement liées à ces aires sont les suivantes :

- respect du bâti rural traditionnel du village (volumétrie, matériaux, tonalités,...)
- on s'inspirera du RGBSR, en préférant le rapport façade/pignon de 1,5 et les volumes secondaires jouxtant le volume principal.
- semi mitoyen préféré dès que possible
- articulation du bâti autour d'un espace public afin de réaliser un espace central commun
- densité de logement de 7 à 11 logements/ha
- superficie des parcelles résidentielles de 9 à 13 ares
- en lotissement, les plantations de limite de jardin ou bordure de bâtiment utilisent des espèces attrayantes pour la vie sauvage : hêtre, poirier, charme, érable, houx, sureau, noisetier, troène, cornouiller sanguin, framboisier, prunelliers, aubépines,...
- les limites des zones d'habitat assurent une transition végétale entre la zone d'habitat et la zone agricole. Une attention particulière sera apportée aux cheminements piétons.